

**pour le développement de l'agriculture biologique**

---

***Réunion du 12 décembre 2014 à LE WAST***

**Compte rendu**

**ETAIENT PRESENTS**

ALLOUCHERY Jean-Marie, maire Alquines  
BAHEUX Jackie, délégué Longueville  
BAUDRY Gabriel, adjoint au maire d'Affringues  
BERTIN Mathieu, délégué Bournonville  
CARLU Alexandre, Chambre d'Agriculture 59/62  
CHAMBELLAND Renée, déléguée Bayenghem-les-Seninghem  
CLETON Thierry, délégué Longfossé  
CONVAIN Thibaut, APROBIO  
COSTA Michel, délégué Beuvrequen  
COUILLAUD Françoise, GABNOR  
DACQUIN Gilberte, conseillère municipale Alembon  
DAUDENTHUN Bernard, délégué Wierre-Effroy  
DESRUELLES Daniel, FRCUMA 59/62  
GOMBERT Catherine, technicienne CCDS  
HELLEBOID Bruno, délégué Zudausques  
HOCHART Jean-Luc, délégué Wismes  
LAFONTAN Yves, délégué Le Wast  
LELEU Stéphane, président GABNOR  
MAILLARD Thierry, Chambre d'Agriculture 59/62  
MANTEL François, GEDA du Boulonnais  
MARION Brigitte, déléguée Wissant  
MERLIN Francis, délégué Rinxent  
MOUCHON Jean, délégué Havelinghen  
MUNCK James, délégué Arques  
NAULIN Hervé, chargé de mission PNRCMO  
PUTOT Olivier, directeur PNRCMO  
SONZOGNI Claire, présidente du comité de pilotage pour le développement de l'agriculture biologique  
TAVERNE Marie-Hélène, déléguée Surques  
TELLIEZ Nathalie, maire Hardinghen  
TRINEL Dominique, Conseil Régional  
VERBEKE Régis, délégué Nieurlet  
VILLAR Antoine, GABNOR  
VITRY Damien, délégué Offrethun

## **ETAIENT EXCUSES**

BAILLY Paul, délégué Ouve-Wirquin  
BOURDON Julie, technicienne CCT2C  
CAPPELLE Vincent, Agence de l'Eau  
CARLIER Frédéric, conseiller municipal Dohem  
COTTREZ Gilles, délégué Ardres  
DERRAR Kaddour-Jean, délégué Condette  
HERBERT Daniel, maire Wizernes  
LABRUNE Sébastien, Agence de l'Eau  
LEFEBVRE Marie, maire de Serques  
LOCQUET Ludovic, maire Ardres  
MOREL Damien, délégué Clairmarais  
PETIT Bertrand, conseiller général et maire Saint-Martin-au-Laërt  
ROLIN Eric, délégué Helfaut  
SAUDEMONT Caroline, maire Arques

### **Introduction de la Présidente, Claire Sonzogni**

Le développement de l'agriculture bio s'inscrit dans une politique de niveau national avec la loi d'avenir agricole, et de niveau régional avec la signature du plan bio régional. La mise en place de ce comité est inscrite dans notre charte de Parc naturel régional.

L'agriculture biologique est un enjeu d'importance et influe notamment sur la qualité de l'eau, de l'air, et sur la biodiversité.

Notre région est en 9<sup>e</sup> position au niveau de la consommation.

#### **1. Qu'est ce que l'agriculture biologique ? - Séverine Romanowski, Gabnor**

L'agriculture biologique est un mode de production durable défini par un cahier des charges européen. En termes de pratiques, outre l'absence de recours aux engrais chimiques, il implique de repenser son exploitation vers plus d'autonomie, avec un assolement plus diversifié, des rotations plus longues, l'utilisation de méthodes alternatives au désherbage et la limitation forte des antibiotiques.

Les objectifs des producteurs bio sont de 3 ordres : il s'agit de préserver les écosystèmes et la santé ; de maintenir de l'emploi et de la solidarité autour d'aliments de qualité ; et de s'assurer un revenu décent.

Le développement de l'agriculture biologique participe au projet agroécologique national.

#### **2. La situation de l'agriculture biologique - Alexandre Carlu, Geda du Boulonnais**

Le marché des produits bio est en constante augmentation. La région NPDC est en retard dans la production biologique, et ainsi 2/3 des produits biologiques consommés en région sont importés.

L'agriculture biologique crée plus d'emplois directs et indirects que l'agriculture conventionnelle.

Cela a suscité beaucoup de questions sur la rentabilité des exploitations biologiques.

Pour Stéphane Leleu, Président du Gabnor, et rapportant des données du CER (Conseil d'Expertise Comptable), son exploitation de 180 000L de lait et 40 ha équivaut à une exploitation conventionnelle de 250 000L et 54 ha. A fermes identiques, son excédent brut d'exploitation est supérieur de 25%.

Il existe un groupe technique lait bio chargé d'obtenir des références techniques. Il est possible d'avoir accès à ces informations. Il est proposé que la question de la rentabilité des exploitations biologiques soit présentée lors de la prochaine réunion.

### 3. Le Plan Bio régional 2014-2020 – Dominique Trinel, Conseil Régional (cf document distribué)

Son objectif est d'accompagner et d'accélérer la dynamique de changement vers l'AB :

- Par la communication : améliorer la communication à destination de tous les agriculteurs et veiller à la cohérence des messages
- Par la collaboration : instaurer des partenariats durables entre les acteurs des territoires
- Par la contractualisation : inventer de nouveaux espaces de coopération et d'innovation
- Par la gouvernance : impliquer, responsabiliser toutes les parties prenantes

### 4 La méthode de travail

Dans le cadre du comité de pilotage ainsi instauré, il s'agit de co-construire avec l'ensemble des membres un diagnostic sur le développement de l'agriculture biologique à partir d'une grille d'analyse des territoires, selon 5 axes :

Axe 1 : quel potentiel de développement de la production en AB ?

Axe 2 : quelle demande en produits biologiques ?

Axe 3 : quelle organisation de la transformation et de la commercialisation des produits biologiques ?

Axe 4 : Quelle politique locale, dont la gestion de l'eau ?

Axe 5 : quelle pression réglementaire ?

L'élaboration d'un diagnostic partagé facilitera la définition des axes de stratégie pour le développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc naturel régional. Ces travaux se feront à la faveur d'échanges en « séance plénière » et ateliers, et selon le calendrier prévisionnel précisé en point 7.

### 5 Premiers échanges sur le diagnostic du territoire du PNR des Caps et Marais d'Opale

A l'aide de post-it, chacun a pu s'exprimer, partager ses connaissances et sentiments sur les 5 axes de développement de l'agriculture biologique à l'échelle du Parc.

Les axes du diagnostic du territoire	Synthèse de cet axe
<b>Axe 1</b> <b>Quel potentiel de développement de la production en AB ?</b>	<p>Le territoire bocager du Parc comprend de nombreux éleveurs et prairies, ce qui est propice au développement de l'agriculture biologique. Il a été exprimé que ce territoire spécifique se prête aux productions de qualité, et non à la seule compétitivité.</p> <p><u>Il ne faut pas opposer agriculteurs biologiques et conventionnels du Parc</u> mais créer les conditions du dialogue. La valorisation de l'herbe peut être l'opportunité de synergies possibles entre ces deux modes de production.</p> <p><u>Plusieurs cas intéressants</u> ont été identifiés au sein du Parc : selon des participants, à Brunembert, sont installés 3 producteurs bios et une boulangerie proposant des produits bios. L'enquête agricole menée par la CC Desvres-Samer a identifié un certain nombre d'agriculteurs prêts à entrer dans une démarche de conversion.</p> <p>Pour développer l'agriculture biologique, il faut s'assurer de la durabilité de la bio et la rémunération des exploitants sur le long-terme. Le développement de démarches collectives faciliterait également le changement de pratiques. Les principales interrogations concernent <u>la rentabilité des exploitations bio et le</u></p>

	<u>temps de travail.</u>
<p><b>Axe 2</b></p> <p><b>Quelle demande en produits biologiques ?</b></p>	<p>La consommation de produits bio progresse dans la région, mais la production locale n'est pas très développée.</p> <p>Les produits biologiques <u>peuvent être plus chers</u>, or, les consommateurs s'intéressent principalement au prix. Mais il y a une demande locale en consommation bio. Pour augmenter cette consommation, l'éducation à l'alimentation a été désignée comme une solution, pour faire évoluer les modes de consommation du grand public.</p> <p>Le développement de l'agriculture bio peut également favoriser le tourisme et soutenir l'image de marque du PNR.</p> <p>L'approvisionnement en <u>circuits courts</u> des cantines scolaires est une bonne idée, tout comme les produits bios dans la restauration collective, ainsi que les produits de saison.</p>
<p><b>Axe 3</b></p> <p><b>Quelle organisation de la transformation et de la commercialisation des produits biologiques ?</b></p>	<p><u>Des points de vente existent</u> (Biocoop, AMAP...) mais ils sont rares, et la présence de producteurs bios sur le Parc est mal connue. Or, le bio ne peut se développer que s'il est accessible à proximité.</p> <p>Il serait intéressant de fournir la <u>restauration collective</u> en produits bios, surtout la restauration scolaire, et cela nécessite l'existence de structures de transformation (certaines sont certifiées bio, notamment à Boulogne).</p> <p>Il faut que le <u>prix du bio convienne au consommateur et à l'agriculteur</u>. Ce dernier acceptera de se convertir en bio seulement une fois assuré de la pérennité de la demande. Les filières existent-elles ? Comment fonctionnent-elles ? Ces questions importantes sont à étudier dans la suite de la démarche.</p>
<p><b>Axe 4</b></p> <p><b>Quelle politique locale, dont la gestion de l'eau ?</b></p>	<p><u>Les élus disposent de moyens</u> pour développer la demande : restauration collective, points de vente collectifs... Qu'est-il pertinent de faire à l'échelle communale ? Il faut passer des actions ponctuelles au soutien durable. La CC Desvres-Samer a rédigé un Agenda 21 qui souhaite verser des primes à la conversion et favoriser la demande de la restauration collective, mais est confrontée à des difficultés de mise en œuvre.</p> <p>Il faut <u>encourager et accompagner les initiatives collectives</u> entre tous les acteurs : producteurs, collectivités, consommateurs... Des organismes existent, localement et en région, pour aider les agriculteurs et les collectivités à développer la bio.</p>
<p><b>Axe 5</b></p> <p><b>Quelle pression réglementaire ?</b></p>	<p>Il existe un incinérateur classé Seveso au sein du Parc.</p> <p>Le Parc est en partie une <u>zone à enjeu eau</u>. Il existe une réglementation en la matière. Des captages au sein de la CC Desvres-Samer alimentent la CAB en eau potable. Si l'on pollue moins, alors cela permet de <u>faire des économies</u> en dépollution...</p>

En majorité, beaucoup de questionnements sont ressortis. Les techniciens auront un travail à fournir pour apporter des éclaircissements à la prochaine réunion.

Il n'est pas opportun actuellement de faire des demandes de subventions, alors même que le projet de développement de l'agriculture biologique sur le territoire Parc reste à construire.  
Mais le Gabnor précise qu'il existe des fenêtres ouvertes en 2015 pour des territoires expérimentaux.

## 6 La composition du comité de pilotage

La proposition initiale de composition était la suivante :

### Les agriculteurs et leurs accompagnateurs

- La Chambre d'Agriculture de Région
- Le Gabnor (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais)
- Les GEDA (Groupements d'Etudes pour le Développement Agricole) du Boulonnais et de Calais/Saint-Omer
- La FRCUMA (Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole)
- Un agriculteur converti à l'agriculture biologique

### Les habitants et consommateurs

### Le Territoire

- Le Conseil Régional
- Le Conseil Général du Pas de Calais
- Les Communautés de communes et d'agglomérations les plus représentées sur le territoire du Parc et les communes
- L'agence de l'Eau

### Les acteurs économiques

- La Prospérité fermière
- Lact'Union
- A PRO BIO

A l'issue de la discussion sont proposés d'être ajoutés :

- le point de vente collectif d'agriculteurs « Vert de Terre » à Saint Martin Boulogne
- la CAB
- l'association de consommateurs CLCV
- Olivier Dufour, Vice-Président à l'agriculture à la CCPL
- Thierry Cazin, Vice-Président à la commission « enjeux agricoles et Développement durable » à la CCDS

**Le prochain comité a été fixé le vendredi 6 février de 14h à 16h.**

## 7 Le calendrier prévisionnel de travail

